



**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SÉANCE DU 21 JUIN 2019**

**DÉLIBÉRATION N°2019-28**

Le 21 juin 2019 à 12h00, le conseil d'administration de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux s'est réuni sous la présidence de M. Yves Déloye.

Étaient présents :

Membres ayant voix délibérative	Olivier Pujolar (représentant Manuel Tunon de Lara)	Julien Rousset	Pierre de Gaétan Njikam Mouliom
	Claire Laux	Mathieu Gallet	Anne Gaudin
	Vincent Tiberj	Paul Gaignard	Céline Thiriot
	Jane Gray Sadran	Mathias Delori	Stéphan Armengaud
	Émilien Seigne	Romain Gilles	Xabier Itçaina
Absents ayant voix délibérative et ayant donné procuration	Olivier Duhamel	Thierry Le Goff	Robert Lafore
	Anne Fontagnères	Maxime Robert	Lola Sansac
	Romain Bourrelier		
Absent n'ayant pas donné procuration	Patrick Gérard	Gilles Pinson	Isabelle Boudineau
	Constance Maudoux	Jéromine Da Prat	Pauline Chatelain
	Solène Charlier		

## PROPOSITION DE NOMINATION D'UNE PERSONNALITÉ EXTÉRIEURE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Vu** le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements et notamment ses articles 10 et 22,

**Considérant** que les personnalités extérieures siégeant au conseil d'administration sont nommées en raison de leur compétence par le recteur de l'académie sur proposition du conseil d'administration de l'institut ;

**Considérant** la démission de Mme Anne Guérin à sa fonction de membre élue du collège des personnalités extérieures de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux ;

**Considérant** la nécessité de pourvoir au remplacement de ce siège vacant ;

**Considérant** qu'en cours de séance, la candidature de M. Bernard Cazeneuve a été proposée et présentée par le directeur de l'établissement ;

**Considérant** qu'aucun administrateur n'a proposé de candidature autre ;

**Considérant** que l'information selon laquelle un isolement a été mis à disposition de tout administrateur souhaitant en disposer pour l'élection a été communiquée en séance ;

**Considérant** que chaque administrateur a remis, fermé dans une enveloppe, son bulletin de vote écrit dans une urne prévue à cet effet ;

### DÉCIDE

**Article unique :**

Le Conseil d'administration propose la nomination de la personnalité extérieure suivante en son sein :

- **Bernard Cazeneuve**

Après en avoir délibéré,

Effectif statutaire du CA	30
Membres en exercice	29
Nombre de présents et d'excusés ayant donné procuration au moment du vote	22
Nombre d'abstentions	1
Nombre de voix pour	21
Nombre de voix contre	0

La présente délibération est adoptée.

*Les dispositions de la présente délibération prennent effet dans un délai de quinze jours à compter de leurs réceptions par le Recteur d'Académie de Bordeaux, à moins que celui-ci n'en autorise l'exécution immédiate.*

*Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire. Elle est affichée de manière permanente au sein du Bureau B218, 11 Allée Ausone, 33 607 Pessac Cedex et est accessible sur le site internet de l'établissement.*

*Elle pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Recteur d'Académie de Bordeaux et de sa publication.*

**Le Directeur**

